

Numéro	DL260605-DFAJ18	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales - Fonds de concours	
Objet	Demande de fonds de concours 2026 à l'Eurométropole de Strasbourg pour la salle de spectacle « L'Illiade »	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 5 juin 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le cinq du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, DREYFUS Elisabeth, RIMLINGER Barbara, FRUH Hervé, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoint, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, VANDERLIEB Christine, KAYSER Joëlle, KIEHL Fabrice, BUCHHOLZER Jean-Christophe, LEVY Thomas, CLAUS Stéphanie, DUFANT Véronique, HERBEAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, HURELLE Gautier, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, DURAND Jérémy, VIVET Laurent, LOUIS Lucas, Conseillers

Etaient absents :

- Madame HECKEL Huguette ayant donné procuration à Madame MASSE-GRIESS Dominique
- Monsieur SCHEUER Serge ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur BUCHHOLZER Jean-Christophe
- Madame MARIVAL Sylvie ayant donné procuration à Madame RIMLINGER Barbara
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Monsieur DURAND Jérémy
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Monsieur LOUIS Lucas

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,
Directeur général des services

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	29 mai 2026
Date de publication de la délibération :	15 juin 2026
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	15 juin 2026

Numéro	DL260605-DFAJ18	1/2
Matière	7.8.Finances locales - Fonds de concours	

III. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

5. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2026 A L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG POUR LA SALLE DE SPECTACLE « L'ILLIADÉ »

La commune d'Illkirch-Graffenstaden est propriétaire de la salle de spectacle « L'Illiade » pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette dernière peut, en effet, financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres conformément aux dispositions des articles L. 5217-7 et L. 5215-26 du Code général des collectivités territoriales, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg et des Conseils municipaux concernés. La seule réserve porte sur le fait que le montant total du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, pris en charge par le bénéficiaire, ce qui est le cas.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU l'article L. 2541-12 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L.5217-7 et L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales permettant à une métropole de financer le fonctionnement ou la réalisation d'un équipement par le versement d'un fonds de concours aux communes membres ;

VU l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin du 17 avril 2019 relatif aux compétences de l'Eurométropole de Strasbourg ;

CONSIDERANT qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre l'Eurométropole de Strasbourg et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg et des Conseils municipaux concernés ;

CONSIDERANT que la commune d'Illkirch-Graffenstaden est propriétaire de la salle de spectacle « L'Illiade » pour laquelle elle sollicite un fonds de concours auprès de l'Eurométropole de Strasbourg à hauteur de 80 000 euros ;

CONSIDERANT que le montant total du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement, hors subventions, pris en charge par le bénéficiaire ;

Numéro	DL260605-DFAJ18	2/2
Matière	7.8.Finances locales - Fonds de concours	

Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de la salle de spectacle « L'Illiade » à hauteur de 80 000 €,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance

Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.